

Transfert du dossier universitaire de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Année universitaire : 20 _ _ _

① - Votre éta	t civil / votre	adresse			
Nom :		Prénom :			
Date naissance :					
Adresse:					
Code postal : Ville :					
Adresse	électronique :				
② - Vos étude	es effectuées	à l'UNC - n'indiquez au maxim	um que les 3 dernières in:	scriptions	
Année	Année Niveau Forma			Résultats	Résultats
d'inscription			ation	session 1	session 2
\Im - Transmis	sion du doss	ier universitaire de l'unive	ersité de la Nouvelle	e-Calédonie	
vers l'Univer	sité de :				
	é de la formation)				
4 - <u>Je certifie</u>	e sur l'honne	<u>ır</u> l'exactitude des renseigneme	ents fournis ci-dessus e	t que je suis en règl	e avec
l'université	de la Nouvelle-	Calédonie (bibliothèque universita	ire, comptabilité et sanction	n disciplinaire).	
Date		Signature :			
Avis de l'Université de la Nouvelle-Calédonie			Avis de l'Université d'accueil		
L'étudiant est en règle avec l'université : (bibliothèque universitaire, comptabilité et sanction disciplinaire)			☐ Favorable ☐	Défavorable	
□ Oui	□Non	,	Motif en cas de refus	:	
Date et sig	nature :		Date et signature :		

(5) - Procédure

1. Complétez le formulaire soigneusement & lisiblement puis datez/signez-le au point 4

Ne remplissez pas les espaces relatifs aux signatures des 2 universités du point 5

• soit en envoyant le document par courrier postal à :

Université de la Nouvelle-Calédonie DEVE - Transfert de dossier BP R4 – 98851 NOUMEA Cedex

- joindre les **copies** de <u>vos relevés de notes</u> et <u>le quitus</u> de bibliothèque
- soit en vous présentant dans nos services pendant les jours et heures d'ouverture soit de 7H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H00

Vous pourrez vous faire représenter par une personne de votre entourage munie d'une procuration signée de votre part, de la photocopie de votre pièce d'identité et de sa propre pièce d'identité.

2. A réception dans nos services, du formulaire validé et signé par l'université d'accueil, **la DEVE transmet** le formulaire et le dossier universitaire à l'université d'accueil.

Les dossiers universitaires seront remis directement aux établissements d'accueil et non aux étudiants.